

<http://www.apden.org/Les-professeurs-documentalistes-et.html>



**Les professeurs  
documentalistes et les  
apprentissages  
info-documentaires**



- Menu central  
Date de mise en ligne : mercredi 9 octobre 2013  
- Réflexion professionnelle

---

Copyright © APDEN - Tous droits réservés

---

**La Fédération des enseignants documentalistes de l'Éducation nationale (FADBEN) prolonge sa réflexion sur la construction d'un curriculum relatif à l'enseignement de l'information et des médias. Dans ce cadre, la FADBEN a souhaité prendre en considération les pratiques professionnelles des professeurs documentalistes.**

**Le questionnaire de l'enquête auprès des professeurs documentalistes a été rédigé conjointement par les membres du bureau de l'ADBEN Versailles et par les membres du bureau national de la FADBEN. Y répondre, nécessitait entre 10 et 15 minutes. Ce questionnaire s'attache essentiellement aux missions pédagogiques des professeurs documentalistes, dans le cadre d'apprentissages info-documentaires et dans le développement de la culture informationnelle des élèves.**

## Synthèse - leçons de l'enquête et perspectives

Les difficultés de mise en oeuvre d'apprentissages de certaines notions par les professeurs documentalistes, pour des raisons pratiques, mettent en avant l'échec d'un système, qui n'a pas encore su donner les moyens aux professeurs documentalistes de dispenser leur enseignement de spécialisation, l'enseignement de l'information et des médias, qui, s'il est évidemment commun à plusieurs domaines d'enseignement, ne nécessite pas moins les moyens d'apprentissages particuliers. Selon les notions envisagées, on observe une dispersion, ou au contraire une focalisation sur certains niveaux, du fait de l'absence de cadres formels de mise en oeuvre, en termes horaires, si bien qu'il existe des décalages, parfois, contre la volonté des professeurs documentalistes, entre les apprentissages développés et le niveau qui devrait être au moins concerné, quand encore la progression sur les différents niveaux peine à exister.

L'institution a su mettre en place certains dispositifs pédagogiques, dont on peut toujours discuter le contenu, en engageant les professeurs documentalistes à s'y investir, avec les Itinéraires de découverte (IDD) et l'Histoire des Arts en collège, avec l'ECJS et les Travaux personnels encadrés (TPE) en lycée. Mais, si l'on voit que les professeurs documentalistes ont en effet massivement investis ces dispositifs, on constate que cela ne suffit pas, avec un décalage toujours existant entre cet engagement et les notions effectivement développées lors de séances pédagogiques en heure-classe. Ainsi le travail dans les dispositifs peut être très informel, dans certains cas, sans enseignement systématique. D'autre part, l'existence de ces dispositifs, en considérant également le PDMF, peut être l'occasion pour le professeur documentaliste d'exercer son métier de professeur, d'être reconnu comme tel, mais sans avoir de manière évidente la capacité de développer des apprentissages qui mettent en avant l'ensemble des notions pour lesquelles, spécialiste de formation comme de profession, il peut proposer un réel travail didactique, dans l'intérêt des élèves.

On constate qu'il n'y a pas de rejet du numérique par les professeurs documentalistes qui peuvent, lorsqu'on leur en donne les moyens pratiques, être vecteurs de nouvelles approches pédagogiques dans les EPLE. Par contre, la profession est divisée au sujet de la prise en charge des missions de référent pour les usages pédagogiques numériques, de même d'ailleurs que la profession est toujours très perplexe devant la volonté de l'IGEN, depuis 2004, du développement d'une « politique documentaire » dans les EPLE, sous la responsabilité du professeur documentaliste. On peut supposer sérieusement que, dans les deux cas, c'est le risque d'une mise au service de l'administration et des autres enseignants, sur des missions qui dépassent le cadre pédagogique pour des tâches de gestion élargies, qui pose problème. En effet, on constate que les professeurs

documentalistes ne s'opposent pas au numérique, d'une part dans le cadre de leur travail didactique et de leurs séances pédagogiques, d'autre part dans une gestion raisonnée, à destination des élèves. Cette crainte est légitimée par l'absence réelle de formation des personnels de l'administration en matière de gestion numérique globale, par l'absence de personnels qui aient le temps nécessaire aux tâches de maintenance technique, mais également de gestion bureautique des outils de l'environnement numérique de travail (ENT).

Les professeurs documentalistes sont très attachés à leur rôle enseignant. Pourtant ce rôle est difficile à mettre en oeuvre, particulièrement dès que l'on ne compte qu'un seul professeur documentaliste pour plus de 500 élèves (91,4 % des cas au collège...). Mais ce n'est pas le seul obstacle. En lycée, beaucoup rencontrent des difficultés à fermer l'accès au CDI pour des séances pédagogiques, à prendre la main sur la gestion des flux. Le nombre de séances pédagogiques devant des groupes-classes est très variable, entre 4 et 10, en moyenne, sans progression pédagogique pour plus de 60 % des répondants ; un peu plus de la moitié conduisent au moins une séance d'apprentissages par classe dans leur EPLE. La participation aux instances pédagogiques de l'EPLE est importante, mais c'est surtout l'investissement dans les dispositifs institutionnels, donc, qui dénotent l'engagement pédagogique des professeurs documentalistes.

L'institution d'un enseignement, sous forme de modules, paraît pour beaucoup comme une solution permettant de donner plus de force aux compétences didactiques du professeur documentaliste, avec l'assurance de donner aux élèves, chaque année, selon chaque niveau, un certain nombre de séances, menées par le professeur documentaliste seul, ou en collaboration, selon les projets. Actuellement, il s'agit parfois d'inscrire des heures à l'emploi du temps, à l'année, pour les divisions de Sixième, ce qui se fait au détriment des autres niveaux, relativement à la taille de l'EPLE. Il s'agit aussi de prévoir des séquences équilibrées sur l'année, pour une progression sur tous les niveaux, mais avec une autre insatisfaction, celle d'un temps relativement court consacré à chaque niveau, là encore relativement à la taille de l'EPLE. Si l'on se positionne du point de vue de l'élève, c'est bien le principe de modules, même si le terme peut gêner certains, qui paraît la perspective la plus évidente, exprimée par une majorité de collègues dans l'enquête.

Le sujet d'heures d'enseignement de l'information et des médias inscrites dans la Dotation Horaire Globale (DHG) d'un EPLE, est problématique. D'une part, elle peut enlever une certaine liberté pédagogique, et surtout d'organisation des temps de travail pour le professeur documentaliste, selon ses différentes missions. D'autre part, il y a le risque d'une réappropriation des heures ainsi inscrites pour gérer, à l'échelle de l'EPLE, des pertes d'heures pour d'autres enseignants, le chef d'établissement pouvant ainsi puiser dans ces heures pour compléter un poste. Ce principe des heures postes et de leur ajustement est ainsi observé dans l'enseignement privé, avec des dérives qui peuvent être importantes selon les EPLE, sans plus de personnel qualifié, parfois, pour la gestion du lieu CDI et des ressources imprimées et numériques, sans plus de professeur documentaliste en capacité de mettre en oeuvre les apprentissages associés à l'information et aux médias [1].

Il n'en reste pas moins une question essentielle pour beaucoup, celle du statut des heures d'enseignement. Doivent-elles rejoindre le principe d'une heure devant classe qui en vaut une et demie, ou deux ? Doit-on estimer que les professeurs documentalistes ont un ensemble de missions qui empêche de rejoindre ce principe, avec un nombre de 30 heures, dans l'EPLE, qui permettent de donner des séances, mais aussi de les préparer ? Qu'en est-il des 6 heures associées à des tâches extérieures, souvent considérées, actuellement, comme partie d'un travail effectué au domicile pour continuer sa veille informationnelle, mais aussi préparer des séances ? La profession peut être divisée à ce sujet, c'est compréhensible. A cet égard, l'institution, dans un contexte numérique aux transformations lourdes, gagnerait à clarifier la mission des professeurs documentalistes en considération d'une fonction enseignante qu'elle revendique. Ce serait là contribuer à pérenniser un travail didactique et pédagogique essentiel, dont la finalité pour les élèves est reconnue par le monde des universitaires et/ou des formateurs.

Dans ce cadre, grâce à ce tableau significatif de la situation française de la documentation dans les établissements

du secondaire, la FADBEN continue son travail de mise en valeur de la mission pédagogique des professeurs documentalistes. L'association reste attentive à d'autres analyses d'enquête à venir, à savoir celle de Claude Poissenot, enseignant-chercheur en Sociologie à l'IUT Nancy-Charlemagne, proposée également par Internet en 2012 pour quelques académies choisies, et celle du syndicat SE-UNSA, en ligne jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année scolaire 2013/2014, avec des sujets très proches de ceux que l'on a ici interrogés. Cela permettra d'autres éclairages, que nous pourrions mettre en relation avec cette étude.

Après la publication d'un nouveau référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, qui met en valeur le rôle pédagogique du professeur documentaliste, tout en élargissant certaines de ses tâches gestionnaires, il est nécessaire de continuer de proposer des perspectives encourageantes pour permettre l'existence d'un véritable enseignement de l'information et des médias, dans l'enseignement secondaire, et plus largement de la maternelle à l'université. Dans cette période de réflexion autour du développement du numérique à l'école, les professeurs documentalistes, avec la FADBEN, continuent d'être force de proposition auprès du Ministère, de la DGESCO, de nouveaux inspecteurs, avec une légitimité toujours plus évidente de leur rôle dans les apprentissages des élèves.

---

[1] Rapport d'enquête de l'ANDEP, 2012, disponible sur <http://www.andep.org/rapport-denquete-sur-la-situation-de-emploi-et-les-conditions-de-travail-des-personnels-exercant-des-fonctions-de-documentation/> Enquête 2013